

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. Michel BARBÉ et Alain BOUCHECAREILH.

**OBJET : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS
COMMUNAUTAIRES, CONTROLES REGLEMENTAIRES SUR LES ENGINS ET
EQUIPEMENTS DU PARC ROUTIER ET NETTOYAGE DE VITRES – AVENANT
N° 2 AU LOT 5 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE
VENTILATION**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 3 janvier 2015, décomposée en 6 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Vérifications des installations électriques et gaz
2	Maintenance des ascenseurs et monte-charge
3	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
4	Nettoyage des vitres des bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des galeries marchandes de Mourenx
5	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
6	Contrôles règlementaires sur les engins et équipements du parc routier

LOT 5 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

Le lot n° 5 a été attribué le 27 juillet 2016 à la société **DALKIA** pour un montant estimatif sur quatre ans de **83 384 euros HT**.

Avenant n° 1 :

Cet avenant avait pour objet le rajout d'une climatisation dans le cadre du réaménagement de locaux suite à l'installation du Conseil général.

Le montant de cette modification s'élève à 1 659 € HT sur quatre ans soit + 2 % du montant du marché.

Avenant n° 2 :

Cet avenant 2 a pour objet la prise en charge de la maintenance des installations thermiques de la crèche d'Orthez : début de l'entretien de la nouvelle crèche au 1^{er} septembre 2018 et fin de l'entretien de la crèche provisoire au 1^{er} décembre.

Le montant de cette modification s'élève à 1 631,54 € HT sur quatre ans, soit + 3.9 % du montant initial du marché.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,




Jacques CASSIAU-MAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/10/2018